

Agent de Protection Physique des Personnes/Garde du Corps/ TFP A3P

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

TACTICAL SYSTEMS
Secrétariat Tactical Systems
01.73.79.18.38
tacticalsystems00@gmail.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

-Obtenir l'autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS -Permis de Conduite en cours de validité -Réussir le test de Français avant d'entrer en Formation

Prérequis pédagogiques :

-Il y a un test de Français à effectuer avant admission

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Devenir A3P en Nouvelle Aquitaine: Le garde du corps ou agent de protection rapprochée (APR) ou agent de protection physique des personnes (A3P) assure la sécurité et le respect de la vie privée de personnes, de personnalités VIP la plupart du temps (personnalités politiques, stars, sportifs de très haut niveau, etc.). Cet agent de protection se doit d'être discret, sportif et aux aguets tant au domicile que durant les déplacements des personnes qu'il accompagne. Il veille également à respecter les lois (et à les faire respecter). Travaillant seul ou en équipe, il peut exercer dans le domaine public (en tant que fonctionnaire de police) ou plutôt dans le privé (au sein d'une entreprise de protection). La formation Agent de Protection Physique des Personnes (TFP A3P- Titre à Finalité Professionnelle Agent de Protection Physique des Personnes) est une formation de Niveau IV RNCP (Niveau Bac) Cette formation est accessible aux Hommes et Femmes de plus de 18 ans et de bonne moralité qui souhaitent devenir A3P/Garde du corps. Suite à la réussite de l'examen de fin de formation, les stagiaires diplômés obtiendront la carte professionnelle A3P délivrée par le CNAPS, ce qui leur permettra de travailler en tant qu'A3P/Garde du Corps, en tout légalité.

Contenu et modalités d'organisation

Socle de base : 41 heures UV 1 – Module Secourisme : 14 heures UV 2 – Module Environnement juridique : 16 heures UV 3 – Module Gestion des conflits : 5 heures UV 4 – Module Stratégique : 6 heures Modules de spécialité : 286 heures Module Environnement juridique (complément du tronc commun) : 5 heures Module Gestion des conflits (complément du tronc commun) : 9 heures Module Stratégique (complément du tronc commun) : 2 heures UV 5 – Module Prévention des risques terroristes : 13 heures UV 6 – Module Professionnel approfondi : 158 heures UV 7 – Module Techniques professionnelles : 45 heures UV 8 – Module Gestion des risques : 40 heures UV 9 – Module Secourisme tactique : 14 heures Code(s) NSF : 344 : Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance Formacode(s) : 42896 : sécurité intervention extérieure 42822 : surveillance protection gardiennage 42812 : protection rapprochée 42854 : défense prévention sécurité

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Individualisé

Validation(s) Visée(s)

Agent de protection physique des personnes - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)



Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

La suite du parcours après la formation TFP A3P est de faire sa demande de carte professionnelle A3P auprès du CNAPS, par la suite pour ceux qui veulent devenir Dirigeant de Société de Sécurité, il existe le titre CQP dirigeant de société de sécurité.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00263847	du 03/10/2022 au 21/11/2022	Pessac (33)	TACTICAL SYSTEMS		MON COMPTE FORMATION	FPC